

CAHIER SPÉCIAL DE NOËL

du *Saint-Dicat*

Père Noël... je ne vous ai jamais rien demandé parce que je ne croyais pas en vous. J'en suis désolée. Aujourd'hui, je crois qu'il est temps de rattraper le temps perdu car j'ai besoin de vous et c'est très sérieux. De plus, le Conseil exécutif, nos collaboratrices et moi avons été très sages !

Je veux vous demander d'exaucer mes souhaits pour des gens que j'admire... les enseignantes et enseignants qui sont devenus, pour moi, une deuxième famille !

Père Noël... je veux que les enseignantes et enseignants lisent l'Info-SEEL et le cahier spécial de Noël.

Père Noël... je veux que le personnel enseignant puisse demander des services pour leurs élèves sans subir de représailles.

Père Noël... je veux une diminution d'élèves par groupe pour aider nos élèves et les enseignantes et enseignants.

Père Noël... vous le savez que les enseignantes et enseignants veulent la réussite des élèves.

Père Noël... je veux que les enseignantes et enseignants cessent d'avoir peur.

Père Noël... je veux que les enseignantes et enseignants soient heureux au travail.

Père Noël... je souhaite la collégialité entre les collègues, les partenaires et l'ensemble du personnel.

Père Noël... je veux que les gens reconnaissent le travail des personnes déléguées parce qu'elles sont dévouées, bénévoles et croient à la justice, aux droits collectifs et aident leurs collègues.

Père Noël... je veux que les personnes déléguées puissent exercer leur droit de représentation syndicale en toute légalité, selon le Code du travail.

Père Noël... je veux que les gens cessent de dire des faussetés pour salir la réputation du *Saint-Dicat*.



Père Noël... je veux que les gens sachent que le *Saint-Dicat* recherche la vérité et se consacre entièrement à la défense des gens qu'il représente, tout en étant conscient qu'il défend ainsi les élèves et la profession enseignante.

Père Noël... je veux qu'on sache que la convention collective appartient autant aux patrons qu'aux syndicats car personne ne peut convenir seul !

Père Noël... je veux dénoncer la convention de partenariat en lien avec la gestion par résultat, forcée par la loi 88 et qui exerce des pressions à tous les niveaux (cadres, personnels de soutien, enseignant, professionnel et même des élèves). Tu sais, **Père Noël**, si nous pouvions enseigner et nous parler au lieu de nous faire encadrer, nous réussirions !

Père Noël... je veux encore plus de transparence dans tous les budgets de la commission scolaire afin d'être en mesure d'aider tout le monde.

Père Noël... je veux que les dirigeants cessent de diviser pour mieux régner ! Vous et moi savons qu'il vaut mieux gagner en groupe que d'avoir raison seul !

Père Noël... je sais que nos taxes scolaires paient en partie nos dirigeants mais pourriez-vous les guider afin qu'ils compressent eux aussi leurs dépenses en lien avec la loi 100 pour que, socialement parlant, nous ayons plus à donner monétairement pour les services et l'éducation de nos enfants.

Père Noël... je veux que les parents soient concernés dans le processus de l'éducation des enfants et du respect de notre profession !

Père Noël... je veux que le ministre Charest cesse d'utiliser le verbe « entendre » pour le substituer par le verbe « **ÉCOUTER** » !

Père Noël... tout le monde est coupable mais personne n'est responsable !



Merci Père Noël d'exaucer tous mes vœux !

La famille syndicale profite de cette occasion pour vous souhaiter, à vous et à vos familles :



Santé et bonheur !
Santé et bonheur !

Le secret le mieux gardé de l'enseignement :

« La formation professionnelle »

Permettez-moi de vous raconter une tranche de vie qui dévoilera le secret de la formation professionnelle...

Dernièrement, j'ai dû subir quelques interventions chirurgicales que certains pourraient qualifier de majeures. Je n'ai d'ailleurs que des éloges à faire sur notre système public de santé. Cette épreuve m'a permis de réaliser tout le travail dans l'ombre et les résultats de nos efforts collectifs dans tout ce qui nous entoure !

Une fois mes opérations terminées, en compagnie du personnel hospitalier, je me suis finalement réveillée. Quelle ne fut pas ma grande surprise lorsque j'ai ouvert les yeux de voir mes parents, mon copain et... mon collègue de la formation professionnelle en santé entouré de ses élèves observant « la patiente » aux soins intensifs... Stupéfaite, je m'exclame « Philip Grant ! Mais qu'est-ce que tu fais là ? » et lui de me répondre : « Krystine, je ne pensais pas te voir ici ! » Jamais je n'aurais cru vivre cela ! Pourtant, j'aurais dû me douter qu'un enseignant en formation professionnelle enseigne dans les milieux de stage !



À ce moment-là, j'étais dans un piteux état... Intubée, respirateur, moniteur cardiaque bref, tout le tralala. Ce que j'ai trouvé d'extraordinaire dans cette expérience est de voir un enseignant passionné, avec toute l'autonomie professionnelle requise, une confiance inébranlable, une compétence à faire trembler les plus grands temples, une complicité avec ses élèves et de voir qu'il est respecté, adulé, un modèle, un maître à penser pour ses élèves qui ont pour lui, une admiration sans bornes.

Comment puis-je affirmer cela ? J'étais devenue leur cobaye ! Eh oui ! Je vais brièvement vous raconter que « rien de ce que vous enseignez n'est perdu ! ». Une élève obtient le mandat de s'occuper de moi. Elle est en apprentissage. Quel beau moment pour lui demander : « Raconte-moi ton histoire, comment es-tu arrivée en FP ? ». Elle me raconte notamment que durant son parcours scolaire, elle a fait un DEP en coiffure-esthétique et, alors qu'un jour, elle coiffait des gens dans un centre pour personnes âgées, elle a découvert sa voie : « J'ai su dès ce moment que je voulais prendre soin des gens, que je voulais devenir infirmière ». Elle ajoute : « après mon DEP, je veux aller au cégep en techniques infirmières ».

N'est-ce pas extraordinaire ? Une élève qui, de toute évidence, n'a pas eu un parcours « régulier », « raccroche » et « s'élève » vers l'avenir !.

Oups ! Son enseignant revient superviser le travail de du même coup me donne des consignes sur certaines tâches que je dois effectuer afin de ne pas aggraver ma situation. suis, je ne veux pas. Imaginez-vous vêtus de la fabuleuse d'hôpital » et vous aussi, vous aurez votre réponse !



cette dernière et et manœuvres Dans l'état où je « jaquette bleue

Devant ce refus, la jeune élève prend l'initiative de me demander discrètement : « si vous le permettez, je vais vous coiffer. Ma collègue et moi allons vous arranger ».

Elle venait de combiner ses compétences, ses connaissances et votre enseignement afin de me redonner ma dignité. Vous savez, elle n'était pas obligée, c'était généreux de sa part d'autant plus que, par la suite, tous les élèves (6) de son groupe sont venus pour m'aider à me lever en retardant leur heure de souper à toutes et tous. À titre informatif, les stagiaires en formation professionnelle ne sont pas rémunérés !

Cette leçon de vie m'amène à vous dévoiler le secret de la FP

Une formation souvent mal aimée et mal perçue de nous, des parents et parfois des élèves eux-mêmes.

Son secret réside dans l'observation de tout ce qui nous entoure

Le charpentier, à l'aide du menuisier, qui a construit la structure de nos maisons. L'ébéniste qui a fabriqué les meubles, les armoires, etc., le maçon qui aura à travailler la pierre, la préposée aux bénéficiaires qui prend soin de votre mère (et bientôt de vous), l'infirmière-auxiliaire qui vous aidera dans les mauvais moments, la serveuse qui tentera d'harmoniser votre plat avec les cépages qu'elle proposera, accompagnant ce plat plein de saveur que le cuisinier aura minutieusement préparé, l'équipe d'horticulteurs qui viendra faire un magnifique aménagement paysagé chez votre voisin, le coiffeur qui vous donnera un « look » extra, l'esthéticienne qui vous dorlotera, ce pain savoureux que le boulanger aura préparé durant la nuit, cette belle pièce de viande préparée par le boucher, ce pâtissier qui fera votre gâteau de mariage, la réceptionniste qui vous accueillera, nos indispensables secrétaires, je pourrais vous écrire sans fin sur le sujet.



Ce que je veux vous dévoiler, à travers ces élèves, ce sont les visages cachés des enseignantes et enseignants qui ont combiné le passage du primaire, du secondaire et de l'éducation des adultes, vers des apprentissages très pointus. Des enseignantes et enseignants de la formation professionnelle à statut précaire, œuvrant dans l'ombre, que je voulais fièrement vous présenter, au **service d'une société qui ne peut pas s'en passer !**

BONNES NOUVELLES ! BONNES NOUVELLES ! BONNES NOUVELLES !

Déjà les premiers effets de la nouvelle convention collective se font ressentir :

- 😊 Ajouts d'enseignantes et d'enseignants-ressources.
- 😊 Rangs déciles 1 à 7 : augmentation de 20 % à 78 % (tableau ci-après).
- 😊 TC : la mesure de 20 millions de dollars pour les TC qui se traduit par une somme de 198 000 \$ consacrée aux élèves TC intégrés dans les classes ordinaires, et censée être transformée, dans les comités-écoles EHDA, en ressources enseignantes pour aider les enseignantes et enseignants.

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES
BUDGET DÉFINITIF 2010-2011
ALLOCATION POUR LES RANGS DÉCILES 1 À 7

ANNEXE 6

TABLEAU DES RANGS DÉCILES 1 À 7

ÉCOLES	Rang décile (IMSE) 09-10	Clientèle 2010-2011	Facteur de pondération	Clientèle pondérée	Nouveau			Total
					Allocation définitive	Allocation part du 20%		
École secondaire A.-N.-Morin	4	1115	0.25	278.75	18 160 \$	6 223 \$	24 383 \$	
École Sacré-Cœur - primaire	5	205	0.5	102.5	6 678 \$	2 288 \$	8 966 \$	
École Sacré-Cœur - secondaire	6	145	0.5	72.5	4 723 \$	1 618 \$	6 342 \$	
École St-Joseph	7	315	0.5	157.5	10 261 \$	3 516 \$	13 777 \$	
École de la Vallée	4	431	0.25	107.75	7 020 \$	2 405 \$	9 425 \$	
École St-Jean-Baptiste et Ste-Marie	3	401	0.25	100.25	6 531 \$	2 238 \$	8 769 \$	
École Chante-au-Vent	4	211	0.25	52.75	3 437 \$	1 178 \$	4 614 \$	
École Marie-Rose	4	319	0.25	79.75	5 196 \$	1 780 \$	6 976 \$	
École Monseigneur-Ovide - Charlebois	7	96	0.5	48	3 127 \$	1 072 \$	4 199 \$	
École secondaire Des Monts	8	1069	0.5	534.5	34 822 \$	11 932 \$	46 754 \$	
Campus primaire Mont-Tremblant	7	707	0.5	353.5	23 030 \$	7 891 \$	30 921 \$	
École L'Odyssée	6	154	0.5	77	5 016 \$	1 719 \$	6 735 \$	
		5168		1964.75	128 000 \$	43 860 \$	171 860 \$	
					58.37%	20.00%	78.37%	
Pourcentage de l'allocation								

N.B. Explication relative à la règle de financement: application du facteur de pondération

Rang décile 1 à 4 : clientèle totale multipliée par 0,25

Rang décile 5 à 7: clientèle totale multipliée par 0,50

-L'École secondaire Des Monts ne fait pas parti des écoles SIA en 2010-11, et ce, selon les données du MELS. Ce dernier a utilisé la cote de l'an passé. L'École fait parti des établissements admissibles à l'allocation rangs déciles 1 à 7.

Le service des ressources financières

Le 12 novembre 2010

Entente importante

Retrait préventif et paies d'été

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a conclu une importante entente avec les comités patronaux de négociation (CPNCF et CPNCA) pour régler une injustice qui pénalisait les enseignantes enceintes devant cesser de travailler en raison des dangers relatifs à leurs conditions de travail (retrait préventif).

L'entente a pour but de faire en sorte que **les paies d'été des enseignantes ayant bénéficié d'un retrait préventif au cours de l'année de travail ne soient plus diminuées du seul fait de ce retrait préventif.**

Avant l'entente, durant le retrait préventif, il n'y avait pas de retenues salariales pour les paies d'été, ce qui diminuait grandement le montant de ces dernières. Le retrait préventif était considéré comme un congé sans traitement. Dorénavant avec cette entente, durant le retrait préventif, l'enseignante sera reconnue comme étant au travail, alors ce retrait n'aura aucun effet négatif sur le montant des paies d'été.



L'accord, conclu le 30 novembre 2010, prendra la forme d'une lettre d'entente hors convention qui entrera en vigueur à la signature de l'Entente 2010-2015 et qui sera suivie d'effets dès l'été 2011.



Martin Bergeron
Vice-président

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples informations.

Entente importante

Réseaux sociaux et vie privée = couple dysfonctionnel !



Saviez-vous qu'il y a plus de 500 millions d'utilisateurs du site de réseautage social *Facebook* (200 millions pour *Twitter*), dont plus de 3 millions au Québec seulement. Fait inquiétant, seulement 1/4 des utilisateurs actuels ont modifié les paramètres de confidentialité de leur profil afin d'en limiter l'accès.



Peu importe les paramètres de confidentialité de votre profil, aussi sécurisés soient-ils, en utilisant ces réseaux, vous êtes toujours dans un espace public. Toutes vos publications (textes, photos, vidéos, liens, etc.) constituent en fait une renonciation au bénéfice du respect de votre vie privée. La perte du contrôle de **RÉSEAU SOCIAL = LIEU PUBLIC** devient donc un risque l'information diffusée important. On ne sait jamais qui pourrait mettre la main sur vos informations personnelles. Il en est de même en devenant « ami » avec quiconque sur ces réseaux sociaux, vous éradiquez par le fait même la démarcation entre la vie professionnelle et personnelle.

Si vous deveniez la cible de propos haineux ou harcelants sur ces réseaux dans le cadre de votre travail, vous devez en aviser, selon le cas, la direction ou votre syndicat le plus rapidement possible.

L'ami de l'ami de votre ami n'est peut-être pas votre ami !



LA CAISSE D'ÉCONOMIE LAURENTIENNE

34, Préfontaine Est, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1S1
Téléphone : 819-326-2700 Sans frais : 877-611-2700 Télécopieur : 819-326-6724
rachele.savard@desjardins.com

UNE FORCE EN MILIEU DE TRAVAIL !

NOUS TRAVAILLONS SPÉCIALEMENT POUR VOUS...

**FAITES AFFAIRE AVEC VOTRE CAISSE D'ÉCONOMIE
ET
COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN CRÉDIT VOYAGE DE 2000 \$!**



+++++++ PLUS DE PRODUITS ===== PLUS DE CHANCES ++++++

- DÉDUCTION SUR SALAIRE..... 5 CHANCES
- DÉPÔT SALAIRE..... 10 CHANCES
- OUVERTURE DE COMPTE 15 CHANCES
- TRANSFERT OU NOUVELLE HYPOTHÈQUE 20 CHANCES
- PLACEMENT 1 CHANCE PAR TRANCHE DE 1000 \$

BIENVENUE À TOUTES LES TRAVAILLEUSES ET TOUS LES
TRAVAILLEURS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES
ET DU CSSS DES SOMMETS !

***Offre valide jusqu'au 31 mars 2011. Le tirage aura lieu le 1^{er} avril 2011.

Particularités de la rémunération des personnes à taux horaire EN ÉDUCATION DES ADULTES ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission paie actuellement de cette façon :

5,5 heures x 47,00 \$ = 258,50 \$/jour ou 330 minutes par jour
(2 périodes de 75 min et 2 périodes de 90 min pour un total de 330)

En heures globales ou en périodes, selon le type ou le nombre de périodes enseignées par chacun :

1. Au global par jour

330 min/50 min x 47,00 \$ = 310,20 \$/jour
310,20 \$ - 258,50 \$ = 51,70 \$

Vous devriez avoir **51,70 \$ de plus par jour** si vous enseignez une journée.

(Voir si les calculs à la période plus bas s'il en est autrement pour certains d'entre vous, exemple : journée ou simplement pour 1 période)

2. À la période

Comme il s'agit de périodes qui ne sont pas des périodes de 50 à 60 minutes, il faut ramener ces périodes à 50 minutes, donc une période de 75 minutes vaut 1,5 période de 50 minutes :

- 1 période de 1 h 15 = 75 min/50 min x 47,00 \$ = 70,50 \$ (**23,50 \$**)
- 1 période de 1 h 30 = 90 min/50 min x 47,00 \$ = 84,60 \$ (**37,60 \$**)

Donc, pour être l'équivalent de 5,5 heures, il s'agit de 2 périodes de 1 h 15 et de 2 périodes de 1 h 30 :

➤ Pour les périodes de 75 minutes qui sont 1 h 15 = 2 périodes à x 70,50 \$ =	<u>141,00 \$</u>
➤ Pour les périodes de 90 minutes qui sont 1 h 30 = 2 périodes à x 84,60 \$ =	<u>169,20 \$</u>
Total	<u>310,20 \$</u>

Les montants doivent être calculés en fonction de vos horaires

À titre d'exemple, de façon annuelle, cela pourrait représenter :

- ❑ **Éducation aux adultes**, si vous avez 800 heures à taux horaire, il faut faire :

$$800 \text{ heures} \times 60 \text{ min}/50 \text{ min} = 960 \text{ heures}$$

Au total, cela représente 160 heures de plus que vous devez être payés :

$$160 \times 47,00 \$ = 7\,520 \$ \text{ de plus par année}$$

- ❑ **Formation professionnelle**, si vous avez 720 heures à taux horaire, il faut faire

$$720 \text{ heures} \times 60 \text{ min}/50 \text{ min} = 864 \text{ heures}$$

Au total, cela représente 144 heures de plus que vous devez être payés :

$$144 \times 47,00 \$ = 6\,768 \$ \text{ de plus par année}$$



Il faut informer toutes et tous, ensemble, votre direction de vous rémunérer au bon taux depuis le début de l'année et de modifier votre futur horaire sinon, nous devons prendre d'autres moyens.

Extrait de la convention collective

11-2.02

- A) L'enseignante ou l'enseignant à taux horaire est rémunéré sur la base des taux horaires fixés ci-après :

PÉRIODES CONCERNÉES TAUX HORAIRE

- À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2005-2006 44,14 \$
- À compter du 21 novembre 2006 44,22 \$
- À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2006-2007 45,10 \$
- À compter du 21 novembre 2007 45,18 \$
- À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2007-2008 46,08 \$
- À compter du 141e jour de travail de l'année scolaire 2008-2009 47,00 \$

- B) Ces taux sont pour 50 à 60 minutes d'enseignement et l'enseignante ou l'enseignant à taux horaire, dont les périodes sont de moindre durée que 50 minutes ou de durée supérieure à 60 minutes, **est rémunéré comme suit : toute période inférieure à 50 minutes ou supérieure à 60 minutes est égale au nombre de minutes divisé par 50 et multiplié par le taux horaire prévu ci-dessus.**
- C) Même si ces taux ne sont payés que lorsque du travail est effectué, ils comprennent le paiement du travail effectué et des mêmes jours fériés et chômés que ceux des enseignantes ou enseignants réguliers.



Commission scolaire
des Laurentides



Ste-Agathe-des-Monts

Le 3 décembre 2010

Destinataires : Directions d'écoles, de service et de centre
Enseignantes et enseignants
Personnel administratif

Bonjour,

Cette missive fait suite à plusieurs informations qui circulent actuellement concernant la liste de suppléance devant être utilisée lorsqu'une enseignante ou un enseignant doit être remplacé.

Cette liste de suppléance a été élaborée conformément à l'entente locale régissant les conditions de travail des enseignantes et enseignants. Cette façon de faire ne constitue pas une nouvelle procédure ou politique, elle n'est que le reflet de ce qui aurait dû être appliqué auparavant.

Cette clause (8-7.11) a toujours fait partie de l'entente locale et elle a été révisée, négociée et signée entre l'employeur et la partie syndicale en 2008, le tout en lien avec le courant jurisprudentiel et notre obligation d'embaucher des enseignantes et enseignants légalement qualifiés tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique.

Nous sommes conscients que cette nouvelle façon de faire peut sembler laborieuse pour les secrétaires d'écoles et engendre certaines problématiques notamment au niveau de nos classes fermées où l'impact de la suppléance à court terme peut être plus fortement ressenti. Cependant, nous tenons à vous informer que nous travaillons actuellement à alléger ce processus.

Pour ce faire, nous avons fait parvenir une correspondance à l'ensemble des enseignantes et enseignants inscrits sur la liste de suppléance afin de connaître envers quelles écoles ils manifestent un intérêt. Par le fait même, nous leur demandons de nous préciser les journées où ils ne sont pas disponibles pour effectuer un remplacement, le tout afin de minimiser le nombre d'appels à effectuer chaque matin.

Soyez assurés que nous vous transmettrons ces informations le plus rapidement possible afin de faciliter votre travail.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration et de votre compréhension.

Chantale Cyr
(signé)

La directrice des ressources humaines

Krystine Lessard
(signé)

Présidente SEEL